

La recherche à Sciences Po en 18 questions

La valeur universitaire d'une institution se mesure à la force, la densité et la fécondité de sa recherche. La recherche est un moteur du développement de Sciences Po¹. Le défi est de parvenir à hisser cette recherche à un très haut niveau d'excellence qui se mesure, entre autres, à sa réputation internationale. Cet objectif est ambitieux, pour l'atteindre, Sciences Po se mobilise : en 2010, l'effort de recherche devra atteindre 40% de son budget.

Gérard Grunberg, directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF) est le directeur scientifique de Sciences Po. Il a pour mission de conduire la politique scientifique de l'établissement, en étroite concertation avec Marc Lazar, professeur des Universités à l'IEP de Paris et directeur de l'Ecole doctorale. Ils répondent à 18 questions sur la recherche à Sciences Po et en dressent un état des lieux au moment où s'engagent d'importantes réformes.

Gérard Grunberg est directeur adjoint de Sciences Po et directeur scientifique. Il est directeur de recherche au CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po).

Gérard Grunberg est spécialiste en sociologie politique, il travaille sur les thèmes du comportement électoral, les systèmes de valeurs et de représentations politiques. Il est également reconnu pour ses travaux et recherches sur les socialismes français et européens. Son dernier ouvrage paru, en octobre 2005, a pour titre *L'ambition et le remords, les socialistes français et le pouvoir 1905-2005*.

Marc Lazar, professeur des Universités à l'IEP de Paris et est le directeur de l'Ecole doctorale de Sciences Po. Il dirige le groupe de recherche sur l'Italie contemporaine au CERI (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales). Historien et politiste, Marc Lazar est spécialiste du communisme, notamment en France et en Italie, des gauches socialistes et social-démocrates en Europe occidentale et de la vie politique italienne. Il termine actuellement un ouvrage intitulé *L'Italie à la dérive, le moment Berlusconi*.

1/ Quelles sont les missions de la Direction scientifique de Sciences Po ?

2/ Quel est le rôle de l'Ecole doctorale de Sciences Po ?

3/ Quelle est la place de la recherche à Sciences Po ?

4/ Combien y a-t-il de chercheurs à Sciences Po ?

5/ Quels sont ces centres de recherche ? A quels objets de recherche se consacrent-ils ?

6/ Quelles sont les ressources dont disposent les centres de recherche et les chercheurs ? Se sont-elles accrues ?

7/ Comment sont évalués les chercheurs et comment fonctionne la « Commission des chercheurs de la FNSP » ?

8/ Quels sont les moyens mis en œuvre pour valoriser et diffuser les travaux de recherche ?

9/ Comment soutenir l'expertise scientifique des chercheurs et quelles avancées ont été faites dans le développement de contrats de recherche avec des organismes privés ?

10/ Où en est-on du recrutement des chercheurs ?

11/ Comment évoluent les relations avec le CNRS ?

12/ Comment se renforce l'internationalisation de la recherche à Sciences Po ?

13/ Quel bilan peut-on tirer de la première année du master recherche ?

14/ Quelle est la structure des effectifs des étudiants en master et des doctorants ?

¹ Appellation usuelle recouvrant l'ensemble formé par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris.

15/ L'attractivité du doctorat suppose financement et débouchés professionnels. Quelles sont les mesures prises en ce sens ?

16/ A quels types de bourses ont recours le plus souvent les doctorants ?

17/ Comment attirer les étudiants étrangers vers le doctorat ? Les co-tutelles sont-elles le moyen le plus généralement utilisé pour favoriser les échanges internationaux ?

18/ La présence de professeurs invités est-elle un autre moyen d'attirer les étudiants étrangers ?

1/ Quelles sont les missions de la Direction scientifique de Sciences Po ?

La Direction scientifique de Sciences Po définit les grandes orientations de la politique scientifique de l'établissement. Elle s'attache à faire vivre à Sciences Po une véritable communauté scientifique et intellectuelle. La Direction scientifique exerce avant tout une fonction d'impulsion et de coordination (des unités les unes avec les autres ; des unités de recherche avec les autres composantes de l'établissement ; des unités de recherche de Sciences Po avec des unités ou des organismes extérieurs à l'établissement). Parmi ses activités, le directeur scientifique est régulièrement invité à assister aux conseils de laboratoire. Il y fait fréquemment des interventions ponctuelles (sur tel ou tel point d'actualité), expose les orientations stratégiques de l'établissement en matière de politique scientifique et répond aux questions des chercheurs. Il est aussi associé aux réunions budgétaires au cours desquelles l'administrateur de la FNSP établit - sur proposition du directeur de centre - le budget annuel des unités de recherche.

2/ Quel est le rôle de l'Ecole doctorale de Sciences Po ?

La vocation première d'une Ecole doctorale est de préparer au doctorat et d'assurer l'insertion professionnelle des docteurs. Ces dernières années, la direction de l'Ecole doctorale de Sciences Po s'est particulièrement attachée à étoffer et renforcer la formation et l'encadrement des doctorants. Une politique rigoureuse d'admission et de suivi des thèses a été mise en place, elle entend faciliter l'intégration des doctorants dans les centres de recherche et favoriser leur insertion professionnelle.

Le but est de dépasser l'isolement encore trop fréquent des doctorants durant l'élaboration de leur thèse, de contribuer à l'approfondissement de leur professionnalisation et d'accroître ainsi les possibilités de débouchés sur le marché du travail.

3/ Quelle est la place de la recherche à Sciences Po ?

Sciences Po remplit les quatre missions d'un grand établissement universitaire : formation initiale et continue, documentation, publication et recherche. Dès sa création en 1945, mission a été donnée à Sciences Po de participer au développement de la recherche dans les sciences politiques (histoire, économie, sociologie et science politique). Sciences Po est autant une institution d'enseignement supérieur qu'une institution de recherche. La recherche à Sciences Po présente aujourd'hui des caractéristiques uniques dans le paysage de la recherche universitaire en sciences humaines et sociales. Les travaux de recherche portent sur la science politique, l'économie, les relations internationales, la sociologie, l'histoire et plus récemment le droit. Leur développement est assuré conjointement par les centres de recherche et l'Ecole doctorale de Sciences Po.

4/ Combien y a-t-il de chercheurs à Sciences Po ?

175 chercheurs et enseignants-chercheurs travaillent au sein des différents centres de recherche dont 84 chercheurs relèvent de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), dont 9 rattachés aux IEP de Bordeaux et de Grenoble ; 60 du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ; 34 sont des enseignants-chercheurs ; 2 des professeurs des Universités titulaires d'un autre établissement et 4

sont membres des personnels de l'Education nationale. Par ailleurs, l'Ecole doctorale accueille 582 étudiants qu'elle forme à la recherche, par la recherche.

Il faut ajouter que les centres de recherche accueillent également près de 80 chercheurs associés, 5 directeurs de recherche émérites, 20 chercheurs ou enseignants-chercheurs invités (Chercheurs étrangers accueillis par un laboratoire pour une durée supérieure ou égale à 6 mois).

Ces chercheurs se répartissent dans neuf centres. Le nombre et la taille de ces centres, la proportion de chercheurs par rapport aux enseignants-chercheurs, le nombre de chercheurs qui enseignent et l'intensité des liens avec le CNRS attestent pleinement l'engagement de Sciences Po dans la recherche scientifique. Il est à noter qu'à Sciences Po, les chercheurs sont quatre fois plus nombreux que les enseignants-chercheurs, ce qui est exceptionnel dans le paysage universitaire français.

5/ Quels sont ces centres de recherche ? A quels objets de recherche se consacrent-ils ?

9 centres de recherche assurent le développement et le rayonnement de la recherche à Sciences Po :

- le Centre d'études et de recherches internationales (CERI), dirigé par Christophe Jaffrelot, directeur de recherche au CNRS ; il traite des thèmes des relations internationales mais aussi des phénomènes politiques, sociaux et économiques à l'échelle des continents. (www.ceri-sciences-po.org)
- le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), dirigé par Pascal Perrineau, professeur des Universités à l'IEP de Paris ; il s'occupe des phénomènes politiques à l'échelle nationale et européenne liés à la vie de la démocratie et l'ensemble de ses composantes. (<http://www.cevipof.msh-paris.fr>)
- le Centre de sociologie des organisations (CSO), dirigé par Erhard Friedberg, professeur des Universités à l'IEP de Paris ; il étudie les relations et le fonctionnement des organisations. (www.cso.edu)
- l'Observatoire sociologique du changement (OSC), dirigé par Alain Chenu, professeur des Universités à l'IEP de Paris ; il étudie les phénomènes en amont ou en aval du changement social. (www.osc.sciences-po.fr)
- l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), présidé par Jean-Paul Fitoussi, professeur des Universités à l'IEP de Paris ; il analyse les phénomènes conjoncturels de l'économie. (www.ofce.sciences-po.fr)
- le Service d'Etude de l'Activité Economique, (SEAE-GEM), dirigé par Patrick Messerlin, professeur des Universités à l'IEP de Paris ; il se consacre au domaine des relations économiques internationales et ce, dans quatre grandes directions : le commerce international et le développement, la régulation, l'économie politique internationale, la monnaie et la finance internationale. (www.gem.sciences-po.fr)
- le Centre d'histoire de Sciences Po, dirigé par Jean-François Sirinelli, professeur des Universités à l'IEP de Paris ; il offre un programme de recherche sur l'histoire contemporaine de la France et de l'Europe. (www.centre-histoire.sciences-po.fr)
- le Centre d'études européennes de Sciences Po (CEE), dirigé par Renaud Dehousse, professeur des Universités à l'IEP de Paris, est un centre de ressources qui offre une expertise sur les questions européennes. (www.portedeurope.org)
- Le Centre de données sociopolitiques de Sciences Po-CNRS (CDSP), dirigé par Alain Chenu, professeur des universités à l'IEP de Paris ; il a pour mission la collecte, l'archivage et la diffusion de données nécessaires aux sciences humaines et sociales.

6/ Quelles sont les ressources dont disposent les centres de recherche et les chercheurs ? Se sont-elles accrues ?

L'accompagnement de la recherche est une des clés de la réussite des programmes de recherche. Cette action couvre un ensemble de métiers et de qualifications diverses : gestion, administration, recherche de fonds, documentation, communication, publication, système d'information et valorisation. Elle est assurée par 67 salariés. La masse salariale (personnel scientifique inclus) a ainsi augmenté de 51% entre 1996 et 2004. Parmi les 67 salariés qui participent à l'accompagnement et à l'administration de la recherche, on compte 50 salariés de la FNSP, 14 agents du CNRS et 3 agents du Ministère de l'Education nationale.

En termes financiers, les dotations budgétaires accordées par Sciences Po aux centres de recherche ont augmenté de plus de 60% entre 1996 et 2004. Afin d'avoir à l'esprit un ordre de comparaison, il est intéressant de constater que le budget consacré à la recherche en 2004 (16,1 millions d'euros) est égal au budget de Sciences Po en 1983.

Les dépenses de fonctionnement (locaux, amortissements, projets spéciaux et salaires) ont augmenté de 78% entre 1996 et 2004 alors que les ressources issues des contrats et subventions augmentaient de 82% pour cette même période. Les conditions de travail pour les chercheurs ont été considérablement améliorées : bibliothèque de recherche, équipements informatiques performants, salles de réunion fonctionnelles, espaces dédiés aux colloques et aux manifestations, etc. 7 781 m² sont directement dédiés à la recherche, soit 24% de la surface immobilière totale de Sciences Po. Les centres de recherche sont accueillis dans les plus belles parties immobilières de Sciences Po : le 56, rue Jacob, le 98, rue de l'Université, les 117 et 199, boulevard Saint-Germain, notamment. Cette géographie dessine un véritable campus urbain de la recherche au centre de Paris.

7/ Comment sont évalués les chercheurs et comment fonctionne la « Commission des chercheurs de la FNSP » ?

La contrepartie d'une recherche libre et autonome passe par une évaluation exigeante. Les chercheurs du CNRS transmettent au département scientifique du CNRS, chaque année, un bilan d'activités et, tous les deux ans, un rapport d'activités validés par le directeur de leur centre de recherche. De leur côté, les enseignants-chercheurs remettent chaque année un bilan d'activités et tous les deux ans, un rapport d'activités au directeur du centre auquel ils sont rattachés.

Devant la « Commission des chercheurs de Sciences Po », les chercheurs de la FNSP en science politique, à Paris comme en région, sont tenus de présenter, chaque année, un compte-rendu d'activités, et tous les deux ans, un rapport qui recense leurs productions scientifiques et leurs activités. Ces compte-rendus annuels et ces rapports d'activités sont remis aux directeurs des centres de recherche concernés qui les communiquent à la « Commission des chercheurs de Sciences Po » présidée par le directeur scientifique. Celle-ci est composée de représentants des chercheurs, du directeur des ressources humaines et comprend deux personnes étrangères à l'établissement dont une personnalité scientifique issue d'une université ou d'une institution de recherche étrangère. La Commission étudie les comptes-rendus et/ou les rapports d'activités des chercheurs puis se prononce sur leur carrière (notamment pour les avancements au choix et les promotions de grade). Cette commission est un outil de gestion des carrières rigoureux et efficace qui se réunit deux à trois fois par an.

Actuellement, l'internationalisation du recrutement incite à réfléchir à l'ensemble du système d'évaluation. Sciences Po s'associe, pour une très large part, à la recommandation de la Commission européenne du 11 mars 2005 qui contient la *charte européenne du chercheur & le code de conduite*

pour le recrutement des chercheurs. Ce document insiste sur cette activité de l'évaluation. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'intéresse tout naturellement à cette question avec la création de l'Agence d'Evaluation de la Recherche. Le CNRS prévoit également de faire évoluer ses procédures d'évaluation et de gestion des carrières.

8/ Quels sont les moyens mis en œuvre pour valoriser et diffuser les travaux de recherche ?

Les moyens de cette valorisation passent par la participation à des réseaux d'experts et aux débats publics sur les grands enjeux contemporains. Il s'agit aussi de publier des travaux en langue anglaise, dans les grandes publications internationales.

Ce dernier aspect est capital puisque le nombre de publications et le nombre de fois où le chercheur est cité par ses pairs est l'un des critères de reconnaissance et de réputation d'un chercheur. Conscients de cela, nous avons confié à Chantal Barry, chargée de mission à la Direction scientifique, la mission de créer des outils d'amélioration de la visibilité internationale de nos chercheurs : *editing* d'articles scientifiques, présentation des publications des Presses de Sciences Po en anglais, formations sur les modes de communication en anglais dans un environnement international, constitution et rédaction de divers documents, écrits et électroniques, en anglais, etc...

D'importants efforts ont été faits pour relancer les Presses de Sciences Po. Une réflexion est actuellement menée pour soutenir la publication des travaux des chercheurs de Sciences Po dans les revues scientifiques anglaises et pour conserver les revues françaises existantes sous format électronique.

9/ Comment soutenir l'expertise scientifique des chercheurs et quelles avancées ont été faites dans le développement de contrats de recherche avec des organismes privés ?

L'expertise est une pratique courante à Sciences Po. La recherche a un besoin crucial de ressources supplémentaires pour financer aussi bien ses missions de terrain, que l'achat de documentation, de bases de données. On assiste depuis plusieurs années à une augmentation importante des ressources issues des contrats et des subventions : + 82% entre 1996 et 2004. En l'occurrence, deux exemples attestent le caractère particulièrement réactif et performant du dispositif scientifique de Sciences Po. Dans le cadre du premier appel d'offre de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), quatre projets portés par des équipes de Sciences Po ont été retenus pour un financement total de 598 532 €. Depuis 2002, Sciences Po s'est pleinement investi dans le 6^e Programme-cadre de recherche et de développement (PCRD) de la Commission européenne. Les équipes de Sciences Po participent à quinze des projets retenus par la Commission européenne dont le financement total s'élève à 1 955 951 euros.

Cependant, ces contrats sont surtout signés avec des organismes publics ou semi-publics. Les directeurs de laboratoires sont très sensibles à la question du *fund raising* auprès de partenaires privés. Les sept chaires de Sciences Po (« Center for Peace and Human Security », « Développement durable », « Finances internationales », « Mercosur », « Moyen-Orient Méditerranée », « Régulation », « Sécurité et défense ») participent à cette action de recherche de fonds auprès d'entreprises et d'organismes privés.

10/ Où en est-on du recrutement des chercheurs ?

Du côté des enseignants-chercheurs, Richard Descoings a obtenu la création de cinq nouveaux emplois de professeurs des Universités qui seront recrutés en septembre 2006 (un en droit, un en sociologie, deux en sciences économiques, un en histoire et civilisations).

Dans les unités mixtes de recherche Sciences Po-CNRS, la moyenne d'âge des chercheurs est de 51,5 ans, malheureusement, peu de jeunes chercheurs CNRS sont recrutés. Cette absence de renouvellement est patente dans le domaine de la science politique.

En ce qui concerne la FNSP, afin de relever le défi de la recherche à Sciences Po, nous ne pouvons nous contenter de maintenir le nombre de chercheurs FNSP à 84. Historiquement, il faut savoir que le recrutement a été très important dans les années 60. Avec les mouvements de départ en retraite qui s'amorcent, la moyenne d'âge des chercheurs FNSP se réduira (elle est actuellement de 41,5 ans). Richard Descoings a décidé la création, à la rentrée 2006, de six nouveaux emplois de chercheurs pour le CERI, le CEE, le CEVIPOF, le Centre d'histoire de Sciences Po, le CSO et l'OSC. Ces emplois sont nouveaux en ce qu'ils viennent s'ajouter à l'effectif de chacun de ces centres, ils ne viennent pas simplement se substituer à des départs à la retraite. Ils participent de leur rajeunissement.

Il faut aussi accorder une grande importance à la création de dix positions de « chercheurs-enseignants » (*research professor*). Il s'agira de contrats de la FNSP sur lesquels seront recrutés ou placés certains de nos chercheurs engagés dans un programme de recherche de l'établissement. Les engagements de la FNSP et des intéressés seront négociés individuellement et organisés sur une base pluriannuelle. Ils répondront bien entendu à des critères de sélection et d'évaluation scientifiques particulièrement exigeants.

11/ Comment évoluent les relations avec le CNRS ?

Les relations que Sciences Po entretient avec le CNRS sont historiquement très bonnes. La mixité des personnels FNSP et CNRS au sein de notre établissement témoigne de l'attachement réciproque et de l'interactivité croissante. Même si les modes de recrutement divergent (concours national du côté CNRS) ainsi que les modes de gestion, comptabilité publique pour le CNRS, comptabilité privée pour Sciences Po, le parti pris a été celui de la concertation, de l'échange d'expérience et du partage de connaissances.

12/ Comment se renforce l'internationalisation de la recherche à Sciences Po ?

L'effort consacré à la dimension internationale de la politique de recherche est particulièrement important. La recherche à Sciences Po constituant un élément essentiel du développement et du positionnement international. La recherche ne peut aujourd'hui se concevoir sans son élément international, celui-ci résidant dans la mobilité des chercheurs, la constitution de réseaux tout comme la nature des objets d'une recherche pluridisciplinaire et comparative, et enfin l'accueil de chercheurs étrangers.

L'internationalisation de la recherche passe par l'intégration de nos chercheurs dans des réseaux (6° & 7° PCD, APSA, etc) et par des séjours dans des centres de recherche et des universités à l'étranger. Le fonds de mobilité internationale de la Direction scientifique permet de financer des séjours longs (de six mois à un an) de plusieurs de nos chercheurs qui sont le plus souvent partis en famille.

Le rayonnement international du potentiel scientifique de Sciences Po est attesté par de nombreuses initiatives. Les propositions de partenariats avec de prestigieux établissements universitaires étrangers se multiplient (Harvard, Princeton, Chicago University, etc.). A titre d'exemple, une convention lie aujourd'hui Sciences Po, l'Université d'Oxford, la Maison française d'Oxford et le CNRS dans un GDRE (Groupement de Recherche Européen ex-Laboratoire Européen Associé), dont le principal objectif est d'entretenir et de stimuler les échanges scientifiques relatifs à l'analyse de l'évolution des systèmes démocratiques.

Sciences Po organise régulièrement de grands colloques internationaux. Parmi les manifestations de ce type qui ont été proposées récemment, citons : le colloque « Changing France » co-organisé par Harvard et Sciences Po en mars 2004 puis en mars 2005, le colloque « France's New Cleavages » avec Princeton en décembre 2003 puis décembre 2005, le colloque « Citoyenneté Démocratique » avec

le CEFRES à Prague en avril 2005. La plupart de ces opérations ont aujourd'hui répondu à l'objectif de la pérennisation, elles seront reconduites d'une année sur l'autre. Ces rencontres servent également de point d'ancrage pour d'autres types de coopérations internationales (échanges et accueils pour des séjours longs d'enseignants ou de chercheurs universitaires des universités partenaires, réseaux de doctorants, programme type Alliance, etc.).

Sciences Po entretient déjà des relations de coopération très étroites avec certains centres de sciences sociales français implantés à l'étrangers tels le Centre Marc Bloch à Berlin, le CEFRES à Prague, le CEDEJ au Caire, le CSH à New Delhi, et le CEFC à Hong Kong.

Enfin, à travers l'action coordonnée de plusieurs services de Sciences Po (Direction des affaires internationales et des échanges, Direction de l'École doctorale, Direction des études et de la scolarité et la Direction scientifique) réunies au sein d'un comité des invitations - crée en 2004 - l'accent est mis sur la question des invitations d'universitaires étrangers. Sciences Po, accueille annuellement près de 70 professeurs invités qui passent plus de six mois chez nous. Ils s'ajoutent aux chercheurs invités par les centres de recherche pour de courts séjours.

13/ Quel bilan peut-on tirer de la première année du master recherche ?

Créé il y a un an, le master recherche est une formation initiale pour la recherche et par la recherche. Il se déploie sur deux années. Cette année, 168 candidats se sont présentés pour suivre le master recherche qui se positionne ainsi au 3^{ème} rang dans le choix de master des élèves.

14/ Quelle est la structure des effectifs des étudiants en master et des doctorants ?

On dénombre 300 élèves inscrits en master recherche à la rentrée 2005 et, à la date du 23 novembre, on comptait 582 doctorants répartis dans les quatre disciplines : science politique, sociologie, économie et histoire. 45 soutenances ont lieu en moyenne chaque année depuis dix ans, après une durée moyenne d'élaboration proche de cinq ans.

Le chiffre de 582 est sans doute trop élevé pour pouvoir garantir efficacement le financement des thèses et assurer des débouchés à tous les docteurs.

15/ L'attractivité du doctorat suppose financement et débouchés professionnels. Quelles sont les mesures prises en ce sens ?

Une des premières pistes est d'accroître la sélectivité à l'entrée du doctorat. Pour rappel, l'admission en thèse est prononcée par un comité de thèse composé de 3 personnes : le directeur de thèse, le directeur du programme doctoral et le directeur du centre de recherche. Cinq critères sont pris en compte : le parcours de l'étudiant, l'originalité du sujet, la faisabilité de la thèse, le financement de la thèse et la réflexion menée conjointement par le candidat et le comité de thèse sur les débouchés professionnels envisagés.

En ce qui concerne les débouchés, l'école doctorale a mis en place depuis 2004 des réunions d'information sur les carrières académiques, discipline par discipline. Cette année, des réunions spécifiques concernant des débouchés professionnels dans des métiers non universitaires viennent d'être instaurées. Au niveau du master, les 2/3 des élèves sortent de leur cursus avec un double diplôme : master recherche et master spécialisé. Après l'obtention d'une thèse, nombreux sont les élèves qui poursuivent une carrière non académique. A titre d'exemple, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), recrutent à Bac+8. Cette tendance ne concerne pas seulement les sciences économiques mais se retrouve dans toutes les disciplines.

16/ A quels types de bourses ont recours le plus souvent les doctorants ?

Cette année, 17 étudiants ont obtenu une allocation de recherche du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Sciences Po contribue également au financement des thèses par l'attribution de plusieurs bourses sur fonds propres. Il existe également des prix comme celui de l'ex-Fondation Saint-Simon. Une base de données interne à Sciences Po répertorie les différents financements au niveau national et européen. Le financement n'est pas une condition exclusive à l'inscription en thèse. Toutefois, cette question du financement de la thèse ressurgit un an après l'inscription en doctorat, car elle conditionne malheureusement trop souvent la faisabilité de la thèse.

17/ Comment attirer les étudiants étrangers vers le doctorat ? Les co-tutelles sont-elles le moyen le plus généralement utilisé pour favoriser les échanges internationaux ?

Aujourd'hui, 40% des élèves inscrits en doctorat sont étrangers. A titre de comparaison, ce pourcentage était seulement de 24,2% pour la période 85-94. Cette évolution doit se refléter dans le programme pédagogique. L'extension de l'enseignement en langue anglaise est déjà pratiqué au niveau de l'Ecole doctorale comme au niveau du master.

En ce qui concerne les co-tutelles, Sciences Po possède une grande expertise dans le montage administratif et procédural du dispositif. Plusieurs co-tutelles ont été mises en place avec différents pays de l'Union européenne, et cela dans toutes les disciplines. Il existe également un programme conjoint avec l'Université de Northwestern aux Etats-Unis. La réussite de ce dispositif repose sur une bonne entente et une interactivité très grande entre les directeurs de thèse. Parallèlement, la multiplication des rencontres organisées sur un ou deux jours entre doctorants travaillant sur des sujets proches contribue à créer des « réseaux de doctorants », que ce soit au sein de l'Ecole doctorale ou au niveau européen.

18/ La présence de professeurs invités est-elle un autre moyen d'attirer les étudiants étrangers ?

Les professeurs invités, tous de grand prestige, enseignent dans le cadre du master recherche : ils sont à la disposition des doctorants pour les aider à réfléchir sur leurs problématiques de recherche et sur la méthodologie employée pour poursuivre leurs travaux. Leur concours et leur apport sont essentiels. Leur regard critique sur notre maquette pédagogique est fondamental pour aider à son évolution et à ses améliorations comme accorder une place plus importante à la formation théorique et méthodologique, aider les élèves à la prise de parole dans les cycles de séminaires.